MOTION DE DEMANDE D'UN MORATOIRE POUR LES EPREUVES DE LANGUES VIVANTES AU BAC 2013

Une réforme des épreuves de langues vivantes, imposée par le gouvernement antérieur, et entérinée par le gouvernement actuel, doit être appliquée à la session 2013 du baccalauréat.
Les modalités sont les suivantes : en plus de l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, presque tous les élèves devront désormais passer deux épreuves orales, l'une de compréhension (audition d'un texte et compte-rendu en français), l'autre d'expression orale sur l'une des quatre notions inscrites au programme.

Le principe des évaluations orales et écrites trouve l'assentiment des enseignants de langues vivantes, mais les modalités des nouvelles épreuves ne sont pas satisfaisantes. En effet, l'intégralité de l'organisation des épreuves orales est placée sous la responsabilité du professeur, qui doit organiser au sein de sa classe les examens « dans le cadre normal du cours », durant le 2ème et le 3ème trimestre, ce qui pose de nombreux problèmes:

Dans la mesure où il s'agit bien d'un CCF (contrôle en cours de formation), l'égalité des élèves devant l'examen n'est plus assurée puisque la date pourra varier d'un établissement à l'autre de plusieurs mois, les sujets choisis relèveront de la seule responsabilité des examinateurs et le mode d'organisation dépendra des choix des équipes.

L'anonymat des élèves n'est plus respecté puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargeront d'examiner leurs élèves.

Le volume d'heures d'interrogation orale désorganisera considérablement le travail avec les élèves dans les classes et les établissements, privant notamment les élèves de 2de et de 1ère de nombreuses heures de cours.

La préparation et l'organisation de ces épreuves en cours d'année scolaire alourdira la charge de travail des enseignants et des équipes administratives.

L'évaluation au bac des compétences écrites et orales est souhaitable mais inenvisageable dans le contexte actuel car l'horaire d'enseignement des langues vivantes au lycée (deux heures hebdomadaires par langue pour la plupart des élèves de Terminale) s'avère très insuffisant pour préparer les classes à toutes ces épreuves.

Les enseignants se sentent démunis face au contenu imprécis et aux modalités confuses d'épreuves qu'ils découvrent à peine au moment où ils doivent y préparer leurs élèves.

Par conséquent, nous demandons un moratoire national sur cette réforme pour l'année 2013, afin de donner le temps de la réflexion collective sur les épreuves de langues vivantes au baccalauréat.

Nous estimons que seules des épreuves conçues et organisées au plan national sont à même d'assurer l'égalité des élèves face au baccalauréat. Par conséquent, nous sollicitons l'abandon immédiat du CCF dans les épreuves BAC des langues vivantes.

SIGNATAIRES (PAGE 1)

NOM, PRENOM	POSTE OCCUPE

SIGNATAIRES (PAGE 2)

NOM, PRENOM	POSTE OCCUPE

SIGNATAIRES (PAGE 3)

NOM, PRENOM	POSTE OCCUPE